



N° 6134
Reçue le 03.05.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 03.05.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** concernant **le risque d'une flambée épidémique de rougeole chez les enfants**.

Suite à une augmentation préoccupante des cas de rougeoles en début de l'année 2022, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF se montrent inquiets face à des conditions particulièrement favorables à une flambée épidémique de rougeole. Dans un communiqué commun du 27 avril 2022, les deux organisations internationales appellent en conséquent à prendre des mesures préventives pour contrer ce risque.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Madame la Ministre dispose-t-elle d'informations récentes sur l'évolution des cas de rougeole au Luxembourg ?**
2. **Comment le risque d'une flambée épidémique de rougeole est-il évalué au Luxembourg à ce stade ?**
3. **Comment le taux de vaccination contre le virus de la rougeole a-t-il évolué ?**
4. **Madame la Ministre juge-t-elle nécessaire de prendre des mesures additionnelles contre la propagation du virus de la rougeole ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Marc Hansen
Député

Josée Lorsché
Députée



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6134 du 3 mai 2022 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché.

1. Madame la Ministre dispose-t-elle d'informations récentes sur l'évolution des cas de rougeole au Luxembourg ?

Selon le règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 portant désignation des maladies infectieuses ou transmissibles sujettes à déclaration obligatoire, la rougeole est une maladie à déclarer endéans de 24 heures par le laboratoire et le médecin.

Dans les années 2020, 2021 et jusqu'à aujourd'hui, aucun cas de rougeole n'a été déclaré au Luxembourg.

2. Comment le risque d'une flambée épidémique de rougeole est-il évalué au Luxembourg à ce stade ?

Aucun cas de rougeole n'ayant été déclaré au Grand-Duché depuis 2020 et aucune flambée épidémique de rougeole n'ayant été déclarée en Europe récemment, le risque d'une flambée au Grand-Duché est actuellement considéré comme très bas.

3. Comment le taux de vaccination contre le virus de la rougeole a-t-il évolué ?

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évaluation de taux vaccinal sur base du questionnaire du service épidémiologie et statistique de la Direction de la Santé publié en 2019.

| | 2007 | | | | 2012 | | | | 2018 | | | |
|--|------|-----------|----------------------|---------|------|-----------|----------------------|---------|------|-----------|----------------------|---------|
| | % | IC 95 % | DIFFÉRENCE 2002-2007 | P-VALUE | % | IC 95 % | DIFFÉRENCE 2007-2012 | P-VALUE | % | IC 95 % | DIFFÉRENCE 2012-2018 | P-VALUE |
| Rougeole - Oreillons - Rubéole (1 dose) | 96.2 | 94.6-97.8 | 0.9 | n.s. | 99.0 | 97.9-99.6 | 2.8 | *** | 98.7 | 97.7-99.7 | -0.3 | n.s. |
| Rougeole - Oreillons - Rubéole (2 doses) | - | - | - | - | 85.8 | 82.8-88.5 | - | - | 90.0 | 87.3-92.7 | 4.2 | * |
| Rougeole - Oreillons - Rubéole - Varicelle (2 doses) | - | - | - | - | 83.1 | 79.9-86.0 | - | - | 86.9 | 83.8-89.9 | 3.8 | n.s. |

Source : <https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/informations-donnees/couverture-vaccinale.html>

4. Madame la Ministre juge-t-elle nécessaire de prendre des mesures additionnelles contre la propagation du virus de la rougeole ?

Aucun cas de rougeole n'ayant été déclaré au Grand-Duché depuis 2020, le risque d'une flambée épidémique de rougeole est actuellement considéré comme très bas.

Il n'y a donc pas lieu, dans l'état actuel des choses, de prendre des mesures additionnelles à l'encontre d'une propagation du virus de la rougeole.

Luxembourg, le 20 mai 2022

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert